

Aux parents d'enfants de la maternelle

Objet : Quelques conseils avant l'entrée à l'école

Chers parents,

Voici quelques conseils concernant la santé de votre enfant en prévision de son entrée à l'école.

- **Des vaccins doivent être administrés entre l'âge de 4 à 6 ans. Nous vous invitons à prendre rendez-vous dès maintenant via :**
 - Site Web Clic Santé à l'adresse : <https://portal3.clicsante.ca/>
Sélectionnez la section Vaccination, onglet Vaccination enfants et adolescents, puis sélectionnez votre CLSC et le service Vaccination 4-17 ans.
 - Téléphone : 450-471-2885 poste 331 MRC Les Moulins
450-654-1023 poste 376203 MRC L'Assomption
- **Un examen de la vue est recommandé** avant l'entrée à l'école. Contactez votre optométriste. Les frais sont couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec.
- Si votre enfant présente **des difficultés de langage**, il serait important d'en parler à son médecin ou en s'adressant au guichet d'accès centralisé via :
 - Site Web: <https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/>
Sélectionnez l'onglet Famille, puis sélectionnez Retards et déficiences.
- Un enfant de 5 ans **a besoin de dormir 12 à 14 heures par nuit**. Pour ce faire, il est approprié d'ajuster progressivement les préparatifs du coucher.
- N'oubliez pas que **le déjeuner permet à votre enfant de refaire le plein d'énergie** avant d'entamer une journée bien remplie.
- Votre enfant devrait **être capable d'aller seul à la toilette** sans demander d'aide pour s'essuyer. Merci des efforts que vous faites en ce sens.

... 2

- **Une visite chez le dentiste est recommandée chaque année, et ce, dès l'apparition des dents de bébé.** Si cela n'a pas encore été fait, contactez votre dentiste pour planifier un rendez-vous avant l'entrée à l'école. Les frais de l'examen sont couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (référez-vous au tableau du dépliant pour en apprendre davantage). Si vous n'avez pas de dentiste, consultez le site Web suivant pour en trouver un près de chez vous : <http://www.odq.qc.ca/Grandpublic/Trouverundentiste/tabid/200/language/fr-CA/Default.aspx>
- Si votre enfant contracte **une maladie contagieuse ou souffre de pédiculose** (présence de poux), durant l'année scolaire, veuillez aviser la secrétaire de l'école. Nous souhaitons intervenir rapidement et limiter une propagation.

Merci de votre précieuse collaboration

L'équipe des infirmières en santé des jeunes et les hygiénistes dentaires du CISSS de Lanaudière